

Avis 01-24 du Collège d'avis sur le projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, relatif à l'exécution coordonnée du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques)

INTRODUCTION

Le Collège d'avis du CSA a été sollicité le 14 février 2024 par le Cabinet de Madame la Ministre Bénédicte Linard afin de rendre un avis en urgence sur le projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, relatif à l'exécution coordonnée du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques). Vu le caractère urgent de la demande, les services du CSA ont organisé une présentation du projet d'accord suivie d'un appel auprès des membres à remettre une contribution écrite. A l'issue de la phase de consultation, le CSA n'a reçu aucune contribution.

Le collège d'avis du CSA n'a dès lors pas de remarque à formuler sur le projet d'accord.